

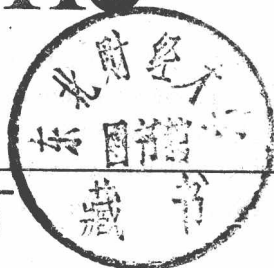
Joseph HANSE

nouveau
dictionnaire
des
difficultés
du
français
moderne

Joseph HANSE

nouveau
dictionnaire
des
difficultés
du
français
moderne

DUCULOT



Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre,
par quelque procédé que ce soit et notamment par photocopie ou microfilm,
réservées pour tous pays.

© Éditions DUCULOT, PARIS-GEMBOUX (1983)
(*Imprimé en Belgique sur les presses Duculot.*)

D. 1983, 0035.02

Dépôt légal : juillet 1983

ISBN 2-8011-0422-1

PRÉFACE

Ce Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne n'est ni une réédition ni une mise à jour du Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques paru aux éditions Baude en 1949 et qui n'était qu'une étape dans la réalisation d'un vaste projet, conçu et annoncé dès 1933, sous le coup de la déception causée en 1932 par la trop fameuse Grammaire de l'Académie française. C'est dire que le présent ouvrage, s'il reste fidèle aux principes et à la méthode du précédent, est le fruit de recherches, d'enquêtes et de réflexions poursuivies sans désespérer depuis cinquante ans.

Le nombre de points traités est trois fois plus abondant qu'en 1949, malgré quelques suppressions justifiées par la vie même du langage et par la publication d'excellents dictionnaires de langue qui n'existaient pas en 1949 et qui ont rendu inutiles certaines démonstrations.

Quant aux jugements et aux développements qui ont été conservés, ils ont été complètement remaniés, en fonction des nouveaux matériaux sans cesse engrangés.

On peut se demander comment a été faite la sélection des difficultés ici rassemblées. Elle s'est opérée tout naturellement et progressivement, au cours d'un demi-siècle d'expérience. Passionné par les problèmes de langage, sur lesquels j'ai été si souvent consulté, je n'ai cessé de les enregistrer à l'occasion de mes cours, de mes enquêtes, de mes voyages, de mes lectures.

L'oreille toujours attentive et l'esprit toujours aux aguets, je notais soigneusement telle faute, telle hésitation, telle option, tel bonheur d'expression chez mes interlocuteurs, dans les copies que je corrigeais, dans des journaux belges, français, québécois ou suisses et dans les milliers de volumes ou d'articles, d'une extrême variété, que je lisais. J'ajoute avec reconnaissance que je dois aussi beaucoup à mes amis, à

mes lecteurs, de toutes conditions et de tous pays, aux observations qu'ils m'ont faites, aux questions qu'ils m'ont posées.

Un livre comme celui-ci ne prétend pas dispenser d'un bon dictionnaire, d'une bonne grammaire. Mais il retient des difficultés précises concernant le vocabulaire, l'orthographe, la prononciation, la grammaire, les problèmes d'accord ou de construction. Déçu par l'insuffisance des données des meilleurs dictionnaires, dans bien des cas, sur la construction d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe, j'ai tâché de combler ces lacunes.

Jamais je n'ai perdu de vue que celui qui consulte un dictionnaire des difficultés veut y trouver rapidement une solution nette et tranchante ; cela n'empêche pas de lui montrer, quand il y a lieu, que l'usage est souvent plus variable ou plus instable que ne le prétendent la grammaire scolaire traditionnelle ou les puristes.

En 1949, au temps où triomphaient les Ne dites pas... mais dites, j'ai régulièrement et nommément dénoncé certains puristes malfaisants. Il est devenu inutile aujourd'hui de les nommer. Mais il ne l'est pas de continuer à réformer certains jugements non fondés et de définir nettement le bon usage. Celui-ci peut s'établir scientifiquement si on tient compte non seulement des bons linguistes et des meilleurs dictionnaires, mais dans chaque cas du nombre et de la qualité des gens cultivés et des écrivains qui peuvent offrir leur caution dans la mesure où l'on perçoit, et c'est facile, l'importance qu'ils accordent, les uns et les autres, à la correction du langage en général.

Je m'en tiens donc à l'attitude que je m'impose depuis cinquante ans : une information scrupuleuse, une réflexion qui me laisse à distance des laxistes comme des puristes, de l'archaïsme comme du laisser-aller ou du laisser-faire. À maintes reprises, je note que tel usage est vieilli ou rare ou littéraire, que tel autre appartient à un français régional ou au registre familier ou populaire. Je prends soin d'ailleurs, très souvent, de nuancer ces dernières épithètes.

Chacun comprendra que le français familier, celui de la conversation, surtout entre intimes, n'est pas fautif parce qu'il est détendu, mais qu'il se distingue du français soigné, surveillé, imposé souvent par les circonstances dans le langage écrit ou même parfois dans le langage oral. Quant au français populaire, il a lui aussi ses degrés, mais il faut

savoir que dans l'ensemble il se caractérise par la spontanéité, par l'invention et la liberté, par l'absence de tout souci de norme ou de distinction, sans aller d'ailleurs pour cela jusqu'à la vulgarité.

Sachant que mon ouvrage sera, comme le précédent, largement consulté dans les pays non francophones, j'ai voulu renseigner mon lecteur, quel qu'il soit, sur le français vivant, sur celui de la vie courante.

J'ai pensé aussi à ces nombreux lettrés qui, au-delà d'un renseignement immédiat, sont désireux de lire de plus longs développements sur des questions de syntaxe d'une portée plus générale. Ayant souvent moi-même approfondi celles-ci dans mes cours ou dans mes recherches, j'ai voulu mettre à la portée de l'homme cultivé le fruit d'une longue expérience.

* * *

Je dois avertir le lecteur qu'il trouvera enregistrées systématiquement dans cet ouvrage deux séries de **modifications orthographiques** désormais admises mais que les dictionnaires n'ont pas encore signalées (en 1982) : l'une a déjà la caution de l'Académie française, l'autre a celle de la commission qui, à l'initiative du Conseil international de la langue française, a réuni des membres de celui-ci et les principaux lexicographes français.

1. L'Académie française a approuvé en 1975 quelques modifications orthographiques auxquelles on n'a guère fait écho bien que son secrétaire perpétuel, M. Jean Mistler, les ait lui-même présentées dans une revue du CILF, *La banque des mots*, en 1976, en déclarant qu'elles étaient « d'ores et déjà appliquées dans les textes préparant la 9^e édition du Dictionnaire de l'Académie française ». Il a bien voulu me donner confirmation de cette décision en 1982, après une nouvelle étude, point par point, de la commission du Dictionnaire. Il va sans dire que les graphies précédentes resteront correctes jusqu'au moment où les nouvelles, autorisées dès maintenant, se seront imposées dans l'usage.

J'ai noté ces nouvelles graphies au rang alphabétique des mots en cause, en indiquant qu'il s'agit d'une décision prise par l'Académie en

1975. Sur deux points importants, d'une portée plus générale, j'ai dû me contenter d'un exposé, au mot **TRÉMA** et à l'article **VERBE**, conjugaison, à propos des verbes en *-eler* et en *-eter*.

2. La commission de lexicographes et de linguistes constituée par le CILF en 1981 n'a pas entrepris une réforme de l'orthographe, mais une harmonisation des graphies adoptées par les divers dictionnaires français (Académie, Larousse, Robert, Quillet, Bordas, Flammarion, Hachette, Nathan). Elle a décidé de supprimer les divergences qui apparaissent d'un dictionnaire à l'autre à propos de l'orthographe de centaines de mots. Elle n'a pas créé de nouvelles graphies, mais elle en a privilégié certaines ou écarté d'autres, d'un commun accord. Sans vouloir mentionner tous les cas, dont plusieurs concernent des mots rares, j'ai tenu compte de ces décisions, qui seront publiées par le CILF et auxquelles les lexicographes présents ont promis de se conformer. Certaines graphies ont été maintenues comme encore vivantes à côté de celles qui étaient privilégiées — ou bien il est simplement noté qu'« on écrit aussi... » ou qu'« on a écrit aussi... ».

Sur un point seulement, pour sortir de l'incohérence révélée par les dictionnaires et suscitée parfois par le recours à une analyse sémantique, il a fallu adopter une solution radicale modifiant la graphie traditionnelle. On trouvera cette doctrine exposée et justifiée à l'article **NOMS COMPOSÉS**, B, 5. C'est à cet endroit qu'il faudra éventuellement se reporter pour les noms composés qui ne sont pas repris à leur rang alphabétique et qui sont formés d'un verbe et d'un nom commun sans article ayant la fonction de complément d'objet direct du verbe ; par exemple : abat-jour, essuie-main, ouvre-boîte, porte-bonheur, tire-bouchon¹.

1. On s'apercevra vite que je ne fais jamais mention de l'Arrêté ministériel français du 28 décembre 1976, relatif à des « tolérances grammaticales ou orthographiques ».

C'est qu'il ne peut être pris en considération par celui qui a le souci d'écrire et de parler correctement. Simple mesure scolaire, il est rempli d'erreurs de fait et de jugement. Je les ai dénoncées avec d'autant plus de vigueur que je suis un partisan déclaré de certaines réformes dans l'enseignement et la pratique de la langue. Je me permets de renvoyer à deux de mes exposés :

Modifications orthographiques et tolérances grammaticales, dans le *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises*, 1977, tome LV, n° 1, pp. 1-32.

Orthographe et grammaire. Politique nouvelle. Paris, Conseil international de la langue française, 1980, 28 p.

ABRÉVIATIONS, SIGNES CONVENTIONNELS ET RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Les crochets [] n'encadrent pas toutes les expressions condamnées mais certaines d'entre elles qui ont paru mériter cette attention particulière.

- absol.* : absolument, en construction absolue (cf. VERBE, A).
adj. : adjectif.
adv. : adverbe.
appos. : apposition. Exemple : *adjoint*, dans *le directeur adjoint*.
card. : cardinal (adj. numéral cardinal).
cf. : confer, voir (tel auteur, telle page, telle expression).
comp. : composé.
compl. : complément.
cond. : conditionnel.
conj. : conjonction.
dém. : démonstratif.
dir. : direct.
e.c. : et cetera.
f. : féminin.
fam. : familier (cf. Préface).
Folio : collection « Folio ».
ibid. : *ibidem* (dans le même livre ou article).
imparf. : imparfait.
impér. : impératif.
impers. : impersonnel.
ind. : indicatif ou (avec *compl.* ou *trans.*) indirect (cf. VERBE, A).
indéf. : indéfini.
inf. : infinitif.
interj. : interjection.
intr. : intransitif (cf. VERBE, A).
inv. : invariable.
J'ai lu : collection « J'ai lu ».
loc. : locution — loc. adj., adv., conj., prép., v., locution adjective, adverbiale, conjonctive, prépositive, verbale.
m. : masculin.
n. : nom.

<i>numér.</i>	: numéral.
<i>O.C.</i>	: Œuvres complètes.
<i>Op. cit.</i>	: œuvre citée.
<i>p.</i>	: page.
<i>part.</i>	: participe.
<i>pass.</i>	: passif.
<i>p.c.</i>	: passé composé.
<i>p.s.</i>	: passé simple.
<i>péj.</i>	: péjoratif.
<i>pers.</i>	: personne ou personnel.
<i>pl.</i>	: pluriel.
<i>Poche</i>	: collection « Livre de Poche ».
<i>pop.</i>	: populaire (cf. Préface).
<i>poss.</i>	: possessif.
<i>prép.</i>	: préposition.
<i>prés.</i>	: présent.
<i>pr.</i>	: pronom ou, à côté de <i>v.</i> , pronominal.
<i>pron.</i>	: prononcer.
<i>qqn</i>	: quelqu'un.
<i>qqch.</i>	: quelque chose.
<i>t.</i>	: tome.
<i>tr.</i>	: transitif.
<i>v.</i>	: verbe.

Ne sont mentionnés ici que les ouvrages de linguistique qui, souvent cités, le sont d'une manière abrégée.

<i>Ac.</i>	: <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> , 2 vol., 8 ^e éd., Paris, Hachette, 1932-1935.
<i>Bauche</i>	: BAUCHE, Henri, <i>Le langage populaire</i> , Paris, Payot, 1946.
<i>Bordas</i>	: DAVAU, Maurice, COHEN, Marcel, LALLEMAND, Maurice, <i>Dictionnaire du français vivant</i> , Paris, Bordas, 1972.
<i>Brunot</i>	: BRUNOT, Ferdinand, <i>La pensée et la langue</i> , 3 ^e éd., Paris, Masson, 1936.
<i>B.U.</i>	: cf. GREVISSE, <i>Le bon usage.</i>
<i>F.C.</i>	: cf. GREVISSE, <i>Le français correct.</i>
<i>Damourette et Pichon</i> (ou D. et P.)	: DAMOURETTE, Jacques et PICHON, Edmond, <i>Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française</i> , 7 vol., Paris, d'Artrey, 1930-1950.
<i>Dauzat</i>	: DAUZAT, Albert, <i>Grammaire raisonnée de la langue française</i> , Lyon, IAC, 1947.
<i>DEC</i>	: <i>Dictionnaire encyclopédique Larousse</i> , 1 vol., 1979.

- DFC : *Dictionnaire du français contemporain*, nouvelle éd., Larousse, 1980.
- Dict. gén. : HATZFELD, A., DARMESTETER, A. et THOMAS, A., *Dictionnaire général de la langue française*, 2 vol., Paris, Delagrave, 1890-1900.
- Dupré : DUPRÉ, P., *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*, 3 vol., Paris, Éd. de Trévise, 1972.
- Englebert et Thérive : ENGLEBERT, O. et THÉRIVE, A., *Ne dites pas ... dites ...*, Paris, Bruxelles, Éd. Labor, 1939.
- F.M. : *Le français moderne* (revue).
- F.P. : cf. GOOSSE, *Façons de parler*.
- Gilbert : GILBERT, Pierre, *Dictionnaire des mots nouveaux*, Paris, Hachette, 1971.
- Girodet : GIRODET, Jean, *Dictionnaire du bon français*, Paris, Bordas, 1981.
- GLE : *Grand Larousse encyclopédique*, 10 vol., 2 suppléments, 1959-1974.
- GLLF : *Grand Larousse de la langue française*, 7 vol., 1971-1978.
- Goosse : GOOSSE, André, *Façons de parler* (F.P.), Duculot, 1971.
- GR : *Le Grand Robert*, Dictionnaire, 6 vol., et supplément, Paris, 1953-1970.
- Grevisse : GREVISSE, Maurice, *Le bon usage* (B.U.), 11^e éd., Duculot, 1980. *Le français correct* (F. C.), 2^e éd., Duculot, 1979. *Problèmes de langage*, t. I à V, 1961-1970.
- Le Bidois (les) : LE BIDOIS, Georges et Robert, *Syntaxe du français moderne*, 2 vol., Paris, Picard, 1935-1938 ; 2^e éd., avec notes complémentaires, 1967.
- Le Bidois R. M.T. : LE BIDOIS, Robert, *Les mots trompeurs*, Paris, Hachette, 1970.
- Lerond : LEROND, Alain, *Dictionnaire de la prononciation*, Paris, Larousse, 1980.
- Lexis : *Lexis, Dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse, 1975.
- Martinet : MARTINET, André et WALTER, Henriette, *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion, 1973.
- Martinon : MARTINON, Ph., *Comment on parle en français*, Paris, Larousse, 1927.
- Nyrop : NYROP, Kr., *Grammaire historique de la langue française*, 6 vol., Paris, Picard, 1899-1930.
- PR : *Le Petit Robert*, 1977.
- RM : *Le Robert méthodique*, 1982.
- Sandfeld : SANDFELD, Kr., *Syntaxe du français contemporain*, 3 vol., Paris, Champion, Droz, 1928-1943.

- Thérive.
Querelles : THÉRIVE, André, *Querelles de langage*, 1^{re} série, 1929, 2^e série, 1933, 3^e série, 1940, Paris, Stock.
- TLF : *Trésor de la langue française*, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle, Paris, Éditions du CNRS.
- Wagner
et Pinchon : WAGNER, R.-L. et PINCHON, J., *Grammaire du français classique et moderne*, 2^e éd., Paris, Hachette, 1967.
- Warnant : WARNANT, Léon, *Dictionnaire de la prononciation française*, 3^e éd., Gembloux, Duculot, 1968.

A

À, prép. (accent grave). 1. Voir à leur rang alphabétique : ACOMPTE ; ADJECTIFS POSSESSIFS, 1 (*Avoir mal à la tête*) ; AFFAIRE (*Avoir affaire*) ; ALLER, 9 (*à* ou *chez*) ; AUTRE, 2 (*à d'autres qu'à moi*) ; AVANCE ; CAUSE (*à cause que*) ; CAUSER ; CE, 7 (*c'est gentil à vous*) ; CENT (*pour cent*) ; CHAQUE (*à chaque fois*) ; COMBIEN (*à deux*) ; COMPARAISON ; COMPARER ; COMPLÉMENT ; CONDITION (*à condition que*) ; CONFRONTER ; CÔTE ; CÔTÉ ; COURT (*à court*) ; CROIRE ; DATE ; DEMAIN ; DEMI ; ENCONTRE ; ENDROIT ; ÊTRE ; FEMME ; FIANCER ; FIN ; HEURE, 1 ; HIER ; ICI (*d'ici à*) ; IDENTIFIER ; JOUER ; JOUR ; JUSQUE ; L'UN (réciprocité) ; MAL ; MARCHÉ ; (*à bon marché*) ; MARIER ; MÉPRENDRE ; MESSE ; MOINS ; NÉCESSAIRE ; NOUVEAU ; PARAÎTRE ; PARLER ; PARTIR ; PEINE ; PIED ; PLAN ; PLUS ; POINT DE VUE ; PORTE ; PRÉPOSITION ; PRÊT ; PREUVE ; PRONOMS PERSONNELS (*à lui communiqué*) ; QUE (*à ce que, de ce que*) ; RAISON ; REVOIR (*au revoir*) ; SERVIR ; SONNER ; SUITE ; SUPPOSER ; SUR ; TANT, 4 ; TERRE (*à terre*) ; TOURNER ; TRAVERS.

2. Notons quelques wallonismes : *aller* [aux muguets] pour *aller cueillir des muguets* ; *mener la vache* [au taureau] pour *à la saillie* ; *planter, arracher* [aux pommes de terre, aux betteraves] pour *les pommes de terre, les betteraves* ; *couper* [aux cerises] pour *les cerises* ; *cueillir* [aux groseilles] pour *les groseilles* ; *une maison* [à rue] pour *donnant sur la rue* ; *son entrée* [est à rue] pour *donne sur la rue* ; *la femme* [au lait] pour *la laitière* ; *l'homme* [au mazout] pour *le livreur de mazout*.

3. **À** devant un nom de nombre (ou quelques-uns, plusieurs, etc.) ne s'emploie que s'il s'agit de personnes et pour ajouter à la simple idée de nombre celle d'une communauté d'efforts, de situation : *Ils étaient trois. Nous étions à dix pour soulever ce fardeau. Ils dormaient à six dans une chambre. Louer une maison à trois* (Ac.). *On les avait rassemblés dans la cour à une dizaine* (J.-J. Bernard, *Le camp de la mort lente*, p. 77). *Nous sommes venus à trois. Ils y sont allés à dix* (ou *au nombre de dix*). *Nous avons dîné à dix* (ou *Nous étions dix à ce dîner*). *Se mettre à deux, à trois*

pour faire quelque chose (Ac.). *À trois, nous faisons de longues promenades.* Cf. COMBIEN, 1.

À et de, prép. 1. *Un timbre à cinquante centimes.* Le complément de prix indiquant la valeur de la chose indiquée par le nom qui précède immédiatement peut toujours s'introduire par **de**. Il peut l'être aussi par **à**. *Le livre à trois francs cinquante* a été autrefois le nom d'une collection à bon marché. Cet emploi de **à** n'implique toutefois pas nécessairement une nuance péjorative ni l'idée d'une série. La langue populaire ne craint pas d'employer **à** pour des objets coûteux, mais le français un peu châtié le réserve, sans l'imposer, à l'expression d'un prix peu élevé : *Un timbre à dix sous, un cigare à cent sous. Prendre des places à dix francs. Un cahier à trois sous* (J. Green, *Jeunesse*, p. 278). *Un magazine féminin à un franc cinquante* (J.-L. Curtis, *Un jeune couple*, Poche, p. 34). *Elle s'achète des bagues de deux sous au colporteur (...); et il a toujours des bagues à deux sous; mettons qu'il les fasse payer cent francs* (J. Giono, *Noé*, Poche, p. 143).

À distinguer du complément déterminatif : *une pièce de cent sous, un billet de dix francs, un prix de mille francs.*

2. **À et de avec avocat, conseiller, attaché, etc.** Quand on énonce les titres, on dit : *avocat au barreau de Paris, juge au tribunal de, attaché de cabinet, attaché d'ambassade, attaché de consulat, attaché de presse, conseiller d'ambassade, conseiller à la cour d'appel, conseiller maître à...; conseiller du travail, conseiller culturel de l'ambassade de..., président de chambre à la cour d'appel de..., premier président de la cour d'appel de...* Mais on dit : *X, attaché à l'ambassade de..., attaché au cabinet du ministre de..., attaché au parquet, directeur du cabinet du ministre. La cause a été défendue par un avocat du barreau de Paris. Expert près la cour d'appel de...* Cf. PRÈS.

3. **C'est à vous à ou de.** Emploi indifférent (euphonie à part) devant un infinitif. La distinction entre les sens respectifs « votre tour est venu » et « vous devez, c'est à vous qu'il convient de » était déjà déclarée arbitraire par Littré.

4. **La maison de mes parents. Le fils de Jules. L'appartenance,** qui s'exprime avec **à** après un verbe (*Cette maison appartient à mes parents. L'avenir est à Dieu*), ne le fait plus entre deux noms, sauf par archaïsme ou dans l'usage très familier et dans des locutions figées : *une bête à bon Dieu, un fils à papa.* Mais **à** s'emploie devant un pronom : *Un oncle à moi. Il a un style, une manière à lui, C'est mon opinion à moi* (insistance). C'est sans doute par archaïsme que Gide écrit : *Quelques anciens vêtements à Sarah et du linge propre remplacèrent les sordides haillons qu'Amélie venait de jeter au feu* (*La symphonie pastorale*, Poche, p. 30).

5. Il est bon de maintenir, quand la clarté de la communication le demande, l'utile et facile distinction entre **un verre de vin** (contenant du